

SÉCURITÉ APPLICATEUR : 5 RÈGLES D'OR POUR UNE BONNE PRÉVENTION

 **Force**[®] 1.5 G



POUR VOTRE SÉCURITÉ, RESPECTER LES CONSEILS DE BONNES PRATIQUES D'UTILISATION :

Soyez particulièrement vigilant au contact des microgranulés avec la peau ainsi qu'aux poussières qui peuvent exposer vos voies respiratoires et vos yeux.

? Le saviez-vous


- En cas d'exposition par des poussières, la téfluthrine, comme les autres pyréthrinoïdes, peut provoquer une sensibilité transitoire de la peau ou des voies aériennes supérieures appelée SFS (*Sensation Faciale Subjective ou paresthésie faciale*).

Il peut s'agir de démangeaison, picotement, sensation de brûlure ou engourdissement.

Ces effets sont désagréables mais transitoires et réversibles.




Que faire en cas d'apparition de symptômes de SFS ?

- Laver les zones concernées à l'eau froide.
- Pour toute information, consultez la fiche de données de sécurité sur www.quickfds.com
- Pour tous renseignements relatifs à la santé, sécurité et environnement appeler :  N° Vert 0 800 803 264



Protection de votre entourage

- Stocker les emballages de Force 1.5G hors de portée des enfants et des animaux dans un local sous clef.
- Manipuler les emballages avec précaution pour ne pas les endommager ni les renverser.
- Récupérer et recycler les emballages usagés par les circuits appropriés comme  <http://www.adivalor.fr>

ADIVALOR



5 Règles d'Or pour une bonne prévention

S'informer

- Lire l'étiquette du produit en particulier les conditions d'emploi (notamment tableau des EPI) et conseils de prudence.

Entretien son matériel

- Cabine propre, filtres à poussières renouvelés régulièrement.
- Semoir propre et équipé d'un microgranulateur soigneusement entretenu.

Adapter son comportement

- Eviter de téléphoner, manger, boire ou fumer pendant toutes les phases d'utilisation.
- Faire attention aux poussières : veiller en particulier à sa position par rapport au vent. Eviter de charger le microgranulateur sous un hangar confiné, manipuler les sacs avec précaution.
- Ne pas manipuler les microgranulés à mains nues.

Veiller à l'hygiène des mains

- Installer un rince-mains (ex : S-Clean®) sur le semoir ou le tracteur, rincer ses gants puis laver ses mains avant de monter dans la cabine.

Adapter son équipement à son activité

- Porter un vêtement de travail dédié ou EPI vestimentaire, le retirer avant de rentrer à la maison.
- Compléter avec des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés, en priorité : gants, lunettes, masque anti-poussière (type P3).

- Porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Vêtement de travail et EPI	Pendant le chargement du micro-granulateur	Pendant l'application	Pendant le nettoyage
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	OUI Réutilisables	Oui, à usage unique en cas d'intervention sur le micro-granulateur	OUI Réutilisables
EPI vestimentaire 65 % polyester / 35 % coton (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ou EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065	OUI	OUI	OUI
EPI partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type 3 (PB)	OUI	-	OUI ou combinaison de protection chimique catégorie III type 5/6
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	OUI	-	OUI
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006)	OUI	OUI	OUI



Protection de l'environnement

Le respect des bonnes pratiques d'utilisation des microgranulés permet de limiter l'exposition de l'environnement (eau et organismes aquatiques).

- L'eau de nettoyage des outils (semoirs, microgranulateurs) se déversant dans les cours d'eau peut contaminer les organismes aquatiques → Pour protéger les organismes aquatiques :
 - Force 1.5G doit être incorporé dans le sol à une profondeur minimum de 2,5 cm pour les usages sur betterave, 3 cm pour les usages sur maïs et sur tournesol.
 - Ne pas nettoyer votre matériel dans un endroit où un point d'eau pourrait être contaminé. Les eaux de nettoyage (emballages vides, semoirs, microgranulateurs) se déversant dans les cours d'eau peuvent contaminer les organismes aquatiques.
 - Respecter scrupuleusement les ZNT (zone non traitée) et DVP (dispositif végétalisé permanent non traité) selon les décisions d'homologations portées sur l'étiquette.
- Ne pas nettoyer votre matériel dans un endroit où un point d'eau pourrait être contaminé.

Attention - H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

FORCE® 1.5 G - AMM N° 2060194 - Composition : 1.5 % téfluthrine * - P261 Éviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un masque anti-poussière à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Ne pas implanter de culture suivante ou de remplacement moins de 120 jours après traitement. Spe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois tous les 3 ans pour les usages sur « maïs » et « maïs doux ». Spe2 Pour protéger les organismes aquatiques, le produit doit être incorporé dans le sol à une profondeur minimum de 2,5 cm pour les usages sur betterave, 3 cm pour les usages sur « maïs » et sur « tournesol ». Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « haricots et pois non écosés frais » et « tournesol ». Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs », « maïs doux » à une dose supérieure à 10kg/ha. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « porte graine », « chanvre », « tabac », « betterave industrielle et fourragère », « betterave potagère », « céleri-rave », « navet ». Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs », « maïs doux » à une dose inférieure ou égale à 10kg/ha. Spe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons. Spe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Éviter toute émission des poussières lors de l'application si des plantes en fleurs sont en bordure de champ. © Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.